



ASSEMBLEE GENERALE ALPAF

JEUDI 24 JUIN 2021

Représentaient la fédération des finances CGT : Judith TOURILLON (DGFIP) Elisabeth LEDEZ (centrale Finances) Evelyne PARROT (centrale Finances), remplaçant Elisabeth LEDEZ à l'issue de cette assemblée générale

Compte tenu du contexte, cette assemblée générale s'est tenue en semi audio et en semi présente.

Les bilans fournis par l'ALPAF montrent que globalement, la situation sanitaire n'a eu que peu de répercussions sur l'activité 2020 de l'ALPAF grâce aux téléprocédures.

LOGEMENTS

Toutefois l'impact a été fort sur les attributions de logement, les bailleurs étant dans l'obligation de stopper les visites. La gestion des foyers meublés a également été difficile. Bilan : forte augmentation des loyers d'occupation constatée en 2020.

Par ailleurs la CGT a souligné auprès de l'ALPAF, une augmentation sensible du taux de rotation en particulier des T1 et T2 : le covid a certainement généré un besoin d'espace et la CGT revendique des logements plus adaptés au contexte actuel avec le développement du télétravail.

La CGT a également soulevé le problème des logements dans les Alpes Maritimes. 26 logements ont été rendus en 2020 alors que les besoins sont importants particulièrement à Nice où il semblerait que le parc existant n'est plus adapté.

Les rendus de logements ont été supérieurs aux livraisons d'où un tassement du parc immobilier qui devrait s'accroître avec la mise en œuvre de la loi ELAN.

La gestion en flux préconisée par la loi ELAN devrait être reportée de 2 ans : l'ALPAF a pu négocier en infradépartemental ce qui devrait permettre plus de latitude pour trouver un logement. Avec cette gestion, les loyers d'occupation disparaîtront. La CGT attend la mise en œuvre de cette loi pour en mesurer les effets sur les offres de logements.

AIDES ET PRETS

Les aides (aides première installation, aides à la propriété) continuent d'augmenter.

Quant aux prêts ils continuent de fléchir, la quasi paralysie de l'économie en 2020 pouvant expliquer ce phénomène.

L'ALPAF a confirmé la mise en place de l'aide au logement étudiant au 1er juillet 2021. Cette aide s'élèvera en zone 1 à 500€ et en zone 2 à 400€. La CGT ne peut que se réjouir de cette 1ère avancée pour laquelle elle a tant bataillé mais juge le montant insuffisant. L'ALPAF devrait faire un 1er bilan en septembre 2022.

COMPTES

L'ALPAF a changé sa méthode de présentation du plan comptable qui à nos yeux semble plus complexe.

Elle fait ressortir un déficit de 5M€ liée à une baisse substantielle de la subvention en 2020. Le budget initial de 18m€, revu par la tutelle, est passé à 11M€. L'ALPAF pour retrouver l'équilibre a dû puiser dans sa trésorerie propre qui ne cesse de diminuer. En un an elle a diminué d'1M€. La CGT a voté contre.